

# AVIS de l'APTS

PROJET  
DE LOI 61

Présenté le 9 juin 2020





## Table des matières

Présentation de l'APTS .....	1
Introduction .....	2
Pour prévenir une deuxième vague, on doit investir dans le réseau.....	3
À quand une relance féministe?.....	3
La crise climatique sera aussi une crise de santé publique .....	4
La prolongation de l'état d'urgence et la suspension des droits des salarié·e·s .....	4
Conclusion .....	5

## Présentation de l'APTS

L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) est une organisation syndicale qui représente plus de 56 000 personnes professionnelles et techniciennes qui travaillent dans la grande majorité des établissements du réseau québécois de la santé et des services sociaux. Elle a pour mission de défendre les droits de ses membres par la négociation et l'application de sa convention collective ainsi que de promouvoir leurs intérêts.

L'APTS rassemble une expertise large et diversifiée puisque ses membres, dont 86 % sont des femmes, occupent plus d'une centaine de titres d'emploi différents. Elle est la seule organisation syndicale à représenter exclusivement et très majoritairement le personnel professionnel et technique du réseau public de la santé et des services sociaux du Québec, identifié comme la catégorie 4 dans le réseau.

Les membres de l'APTS travaillent dans des établissements qui ont différentes missions : centres hospitaliers, CLSC, CHSLD, centres jeunesse et centres de réadaptation. L'APTS a donc une vue à la fois globale et spécifique sur l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux du Québec.

À travers toutes ses interventions relatives au système québécois de santé et de services sociaux, l'APTS défend les grands principes de la Loi canadienne sur la santé, soit la gestion publique, l'universalité, l'accessibilité, l'intégralité et la transférabilité.

## Introduction

La suspension des mécanismes d'analyse et de contrôle ne devrait jamais être une décision prise avec empressement. L'APTS tient à faire savoir d'entrée de jeu son profond mécontentement vis-à-vis du présent processus de consultation dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 61, Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19.

La volonté gouvernementale de faire adopter à toute vitesse une loi qui suspend les mécanismes normaux d'analyse et de contrôle des différents projets d'infrastructures n'est aucunement justifiée. Ni la crise sanitaire, ni les impacts économiques qui en découlent ne peuvent expliquer un tel empressement.

Sous prétexte de vouloir relancer l'économie, le projet de loi n° 61 met en place un état d'exception permanent allant à l'encontre des règles devant régir un État de droit dans une société démocratique. L'APTS appréhende que les évaluations bâclées et les projets d'infrastructures qui en découleront risquent de mener tout droit à une nouvelle commission d'enquête, à l'instar de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

En plus de cette grave atteinte au caractère démocratique de nos institutions, l'APTS porte à l'attention du président du Conseil du trésor les quatre éléments suivants :

- l'importance de prioriser les investissements dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) pour sortir de la crise sanitaire,
- le caractère discriminatoire envers les femmes des priorités d'investissement du gouvernement,
- la nécessité de ne pas sacrifier la lutte aux changements climatiques sur l'autel de l'économie,
- le déni des droits des personnes salariées du RSSS découlant de l'extension de l'urgence sanitaire.

## **Pour prévenir une deuxième vague, on doit investir dans le réseau**

Nous comprenons que pour le gouvernement, l'heure de la reprise économique a sonné. Pourtant, la situation sanitaire est loin d'être réglée. Avant d'ouvrir les vannes en injectant d'importantes sommes dans les projets d'infrastructures, il faudrait s'assurer que le RSSS soit capable de faire face à la deuxième vague annoncée de COVID-19.

La crise actuelle a démontré que le Québec et les organisations de santé publique n'étaient pas préparé·e·s pour faire face à une pandémie. Les manquements de ces organismes pour assurer la protection de la santé et la sécurité du travail des personnes salariées envoyées au front ont entraîné six décès et un nombre important de lésions professionnelles reliées à la COVID-19. Les employeurs doivent offrir des mesures de prévention et des équipements de protection individuelle aux salarié·e·s du réseau. Les membres de l'APTS n'accepteront pas d'être confronté·e·s à la prochaine vague de l'épidémie sans obtenir au préalable des garanties en matière de santé et sécurité du travail.

La relance économique ne sert à rien si nous sommes incapables de contrôler cette deuxième vague. Il est primordial d'investir en amont. Il faut offrir des conditions de travail décentes à l'ensemble des travailleur·euse·s du RSSS pour régler les situations de pénurie de main-d'œuvre qui affligent actuellement nos établissements. L'urgence sanitaire est loin d'être résorbée et le gouvernement gagnerait à concentrer ses efforts pour régler le problème. Cela implique, entre autres, de permettre aux salarié·e·s de pouvoir se reposer afin d'éviter un épuisement professionnel en pleine deuxième vague. Pour ce faire, il faudra pouvoir compter sur du renfort externe (mise en place d'une politique d'embauche qui ne se limite pas aux préposé·e·s aux bénéficiaires) et du renfort interne (amélioration des conditions de travail comme signe concret de reconnaissance). Il est primordial d'assurer une meilleure attraction et rétention de la main-d'œuvre. Les conditions d'exercice et de travail doivent être améliorées substantiellement pour redonner envie aux jeunes de s'orienter vers des professions dans le RSSS.

La priorité ne devrait pas être la construction de nouvelles « maisons des aînés » mais plutôt d'organiser le travail dans les CHSLD afin d'éviter l'exposition de nos aîné·e·s à la seconde vague. Le gouvernement doit investir dans la prévention ainsi que dans le soutien à domicile.

## **À quand une relance féministe?**

En limitant son plan de relance aux seules infrastructures le gouvernement établit non seulement des priorités déconnectées de la crise actuelle, mais il récupère aussi une vieille recette qui limite la stimulation économique au seul secteur de la construction. On se rappellera qu'il s'agissait du plan de relance mis en place par le gouvernement Charest lors de la crise économique de 2008. La conséquence de cette orientation fut la suivante : le gouvernement stimula l'économie en misant sur les secteurs d'activités à prédominance masculine, comme la construction, tout en imposant ses politiques d'austérité aux secteurs à prédominance féminine, en santé, dans les services sociaux et en éducation.

Tout indique que le gouvernement veut nous imposer cette recette à nouveau. Pendant que le président du Conseil du trésor mise sur une relance axée sur les métiers majoritairement masculins, le ministre des Finances nous prévient déjà que l'austérité sera de retour au nom de la saine gestion de la dette publique. Nous constatons que le gouvernement ne voit pas de problème à augmenter cette dette au nom de l'économie masculine et que les dépenses d'infrastructure seront financées par des emprunts, alors qu'on rechigne à faire de même pour l'économie féminine.

Comment s'étonner alors que l'équipe de relance économique n'inclut aucune femme? Encore une fois, les services publics sont rabaissés au seul statut de « dépenses d'épicerie » et mis en opposition avec les

investissements jugés structurants du secteur de la construction. Le processus décisionnel se doit d'être paritaire. L'égalité n'est autrement qu'un faire-valoir politique, avec pour conséquences d'exclure les réalités des femmes de la prise de décision et d'accroître l'impact social et économique de la pandémie sur celles-ci.

Le gouvernement a décidément la mémoire courte. Qui tient le Québec à bout de bras depuis le mois de mars? Il est tout de même étrange d'oublier si vite ses anges gardiens.

## **La crise climatique sera aussi une crise de santé publique**

La pandémie est une crise de santé publique. C'est aussi un avertissement qu'une autre crise, beaucoup plus importante, nous guette : l'urgence climatique. Le réchauffement planétaire sera également une crise de santé publique. Elle surchargera aussi le RSSS et les dégâts économiques qui lui seront associés seront nettement plus grands.

Comme pour toute crise de santé publique, c'est en prévention que les investissements sont les plus rentables. Nous avons aujourd'hui l'opportunité de transformer notre économie. Pour éviter le pire, le Québec doit faire sa part et réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 10 ans, et les éliminer complètement d'ici 30 ans. Il faut agir dès maintenant.

Pour cela, il ne suffit pas d'investir dans le transport en commun. Il faut le faire également dans l'électrification du transport, encourager la production locale et soutenir la conversion des procédés utilisant des énergies fossiles pour mettre fin à notre dépendance à ces dernières.

## **La prolongation de l'état d'urgence et la suspension des droits des salarié·e·s**

La prolongation de l'état d'urgence prévue à l'article 31 du projet de loi n° 61 est inacceptable. La crise sanitaire ne peut servir de prétexte pour suspendre indéfiniment les droits des salarié·e·s prévus aux conventions collectives, et ce, en pleine période de négociations. La porte est maintenant grande ouverte pour que le ministre puisse imposer d'autres décrets, niant ainsi le fondement même du droit d'association.

Les arrêtés ministériels qui octroient les pleins pouvoirs aux centres intégrés (CIUSSS et CISSS), et plus particulièrement l'arrêté 2020-07, ne peuvent demeurer en vigueur indéfiniment. Il est intolérable de prolonger cet état d'exception qui limite les demandes de congés, entrave la prise des journées fériées et des vacances ou encore réassigne les membres de l'APTS à des tâches hors de leur champ d'expertise.

La surcharge actuelle des travailleur·euse·s du RSSS est réelle et l'application de décrets bafouant leurs droits ne peut continuer. Depuis des mois, les professionnel·le·s et les technicien·ne·s de l'APTS luttent pour endiguer une pandémie. Il est temps que le gouvernement comprenne qu'ils et elles méritent un traitement équitable. C'est vital!

## **Conclusion**

L'APTS souhaite rappeler au gouvernement que le format des présentes consultations est absolument inacceptable. Deux jours pour étudier un projet de loi de cette importance, qui limite l'encadrement réglementaire lié à des dépenses d'infrastructure structurantes, ne laisse rien présager de bon. Limiter la surveillance qui encadre la distribution des contrats publics n'est en aucune façon une réponse adaptée et adéquate, ni pour relancer l'économie, ni pour s'adapter au contexte d'urgence sanitaire.



### **Siège social**

1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 1050  
Longueuil (Québec) J4K 5G4  
Tél. : 450 670-2411 ou 1 866 521-2411  
Télec. : 450 679-0107 ou 1 866 480-0086

### **Bureau de Québec**

1305, boul. Lebourgneuf, bureau 200  
Québec (Québec) G2K 2E4  
Tél. : 418 622-2541 ou 1 800 463-4617  
Télec. : 418 622-0274 ou 1 866 704-0274

[www.apsq.com](http://www.apsq.com) • [info@apsq.com](mailto:info@apsq.com)

